

SANTÉ Des élus et des associations alertent sur un scandale en devenir : l'analyse de l'eau souffre de graves carences depuis qu'elle a été massivement confiée au privé. En cause, des pratiques de dumping commercial.

Menace sur l'eau potable

Un cri d'alarme est lancé par des élus et des associations regroupant directeurs et cadres des laboratoires publics départementaux. Depuis la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, l'analyse de la qualité de l'eau du robinet, gérée par les agences régionales de santé (ARS), est en effet devenue un marché très rentable qui prend le chemin d'un scandale national en matière de santé publique. « Des pratiques de dumping commercial » ont vu le jour, ont constaté l'Association des directeurs et des cadres des laboratoires publics agréés pour les analyses des eaux (Aslae) et l'association des directeurs et cadres des laboratoires vétérinaires publics d'analyses (Adilva).

Mis en concurrence avec deux groupes privés, Carso et Eurofins, les laboratoires publics ont perdu, en quelques années, la plupart des appels d'offres concernant les analyses sanitaires de l'eau potable.

« Un effondrement des prix de vente des analyses est à l'origine de cette nouvelle distribution du marché français », s'inquiète José Delaval, directeur général du laboratoire de Touraine (Indre-et-Loire), qui a vu filer en janvier un contrat au profit d'Eurofins.

« Dans le même temps, les labos privés obtiennent des allègements de charges et échappent à l'impôt en se délocalisant, au Luxembourg pour Eurofins », dénoncent le syndicat CGT du conseil général d'Indre-et-Loire et Convergence 37, collectif de défense et de développement des services publics. Marie-France Beaufils, sénatrice communiste d'Indre-et-Loire, estime que la loi de 2006 « a signé la programmation de l'arrêt de mort de nombreux laboratoires publics départementaux au profit du développement croissant de véritables monopoles privés ».

L'Aslae et l'Adilva dénoncent en particulier le manque de transparence du système de contrôle des



labos privés et leur manque de fiabilité: « Comment assurer des résultats de qualité quand certaines offres de prix correspondent à des réductions de 70 % à 80 % des tarifs précédemment pratiqués ? Que penser notamment de la disparition soudaine de certains pesticides dans l'eau quand les analyses ne sont plus confiées à un laboratoire public ? »

Au laboratoire d'Eurofins Ascal de Forbach (Moselle), « on n'a plus le temps d'avoir une qualité d'analyse irréprochable. Nous ne sommes plus qu'une trentaine sur cent cinquante personnes, et les analyses longues sont externalisées à Nancy, vers une plateforme technique. La situation est la même à Bordeaux, où il y a des restructurations », répond

Firat Célébi, technicien chimiste et délégué syndical CGT. « Nous avons constaté au conseil d'administration de la régie Eau de Paris que notre autosurveillance est plus exigeante en termes d'analyses que le contrôle sanitaire effectué par Eurofins, prestataire validé par l'ARS. On a montré que le privé n'est pas garant de qualité des prestations », souligne Anne Le Strat, adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, et présidente de la régie publique Eau de Paris.

Or, le contrôle sanitaire de l'eau est un sujet sensible, surveillé de près par les associations de consommateurs et de défense de l'environnement. Le Comité de recherches et d'informations indépendantes sur l'eau (CriIEAU) soulignait en avril 2012 que la qualité de l'eau du robinet en France est « bien plus préoccupante qu'on ne le croit ». Une étude de 60 millions de consommateurs recevoient une eau contaminée en pesticides, en nitrates et en sélénium ».

Ces études interpellent sur la menace que font peser les résidus pesticides, génétiques et médicamenteux sur la santé. « Rechercher des pesticides, des micropolluants organiques, des métaux lourds dans l'eau des nappes phréatiques, dans les stations de traitement des eaux et dans les châteaux d'eau, cela relève exclusivement de la puissance publique. Ce sont des analyses coûteuses qui ont un intérêt sanitaire collectif », souligne José Delaval.

« La fiabilité des analyses des labos privés est clairement remise en cause, affirme Alain Fadeau, syndicaliste CGT et ingénieur en santé animale au laboratoire de

Une étude récente a montré la présence de polluants dans l'eau du robinet.
DUSTOUR/AGF

Touraine. Selon nos collègues chimistes, certaines molécules disparaissent en quelques jours. Donc, la pratique de circulation des échantillons sur le territoire, voire en Europe, n'est pas conciliable avec la détection correcte de ces molécules. »

Ainsi, le 11 mars dernier, l'accréditation d'Eurofins, qui détient le marché des analyses dans 36 départements, a été suspendue pour la recherche de pesticides par le Comité français d'accréditation (Cofrac). En octobre 2012, une note d'information de la direction générale de la santé constate « de nombreux dysfonctionnements » dans les laboratoires d'Eurofins à Montpellier (Hérault) et à Maxéville (Moselle), notamment un « délai d'acheminement des échantillons [...] trop importants », des « erreurs de saisie des dates de réception des échantillons » et une « gestion des alertes insuffisante en cas de non-respect

des limites de qualité ». L'Adilva et l'Aslae rappellent que le Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais, une région où la pollution des eaux par les pesticides est importante, « a dénoncé en 2009 son marché d'analyse des pesticides attribué à un prestataire privé, en raison de son manque de fiabilité sur les résultats ».

Face à ces situations, « il est urgent de confier aux seuls laboratoires publics départementaux agréés et accrédités par le Cofrac les analyses relatives aux contrôles officiels des eaux brutes comme des eaux traitées », a déclaré Marie-France Beaufilet lors d'une question posée au Sénat à Marisol Touraine, ministre de la Santé.

Dans un courrier daté du 3 mai, la ministre s'est contentée de rappeler la réglementation en vigueur : « Le

marché passé avec Eurofins prévoit des dispositions en cas d'incapacité provisoire et partielle du laboratoire pendant une durée limitée. » La suspension d'Eurofins étant inférieure à six mois, l'ARS a demandé au labo de mettre en place une sous-traitance, qui a été confiée au laboratoire départemental de la Drôme, celui de Touraine ayant refusé de l'assurer.

« Je ne peux admettre que cette même société privée se permette de demander l'assistance aux laboratoires publics agréés, alors qu'elle

les a évincés du marché, en pratiquant un dumping inacceptable », réagit Marie-France Beaufilet.

La sénatrice rappelle que « tous les pays européens n'ont pas fait le même choix que la France dans la loi de 2006. Certains ont préféré contractualiser avec leurs

laboratoires publics pour assurer la sécurité de l'eau », et elle demande à la ministre de dénoncer les marchés passés notamment avec Eurofins. De leur côté, l'Aslae et l'Adilva proposent de confier aux seuls labos publics départementaux les analyses relatives au contrôle officiel des eaux d'alimentation et de loisirs, « dans le cadre d'un service d'intérêt général ».

La récente réponse de Marisol Touraine ne satisfait pas Marie-France Beaufilet : « J'avais demandé à la ministre qu'on travaille la question des appels d'offres pour sortir de cette obligation inscrite dans la loi de 2006 ». Le gouvernement ne veut cependant pas faire le ménage dans le secteur. Marisol Touraine « n'a pas complètement mesuré ce qui est en train de se passer, estime-t-elle. Si on ne redresse pas la situation, un grand nombre de laboratoires publics fermeront leurs portes ».

» Thierry Brun

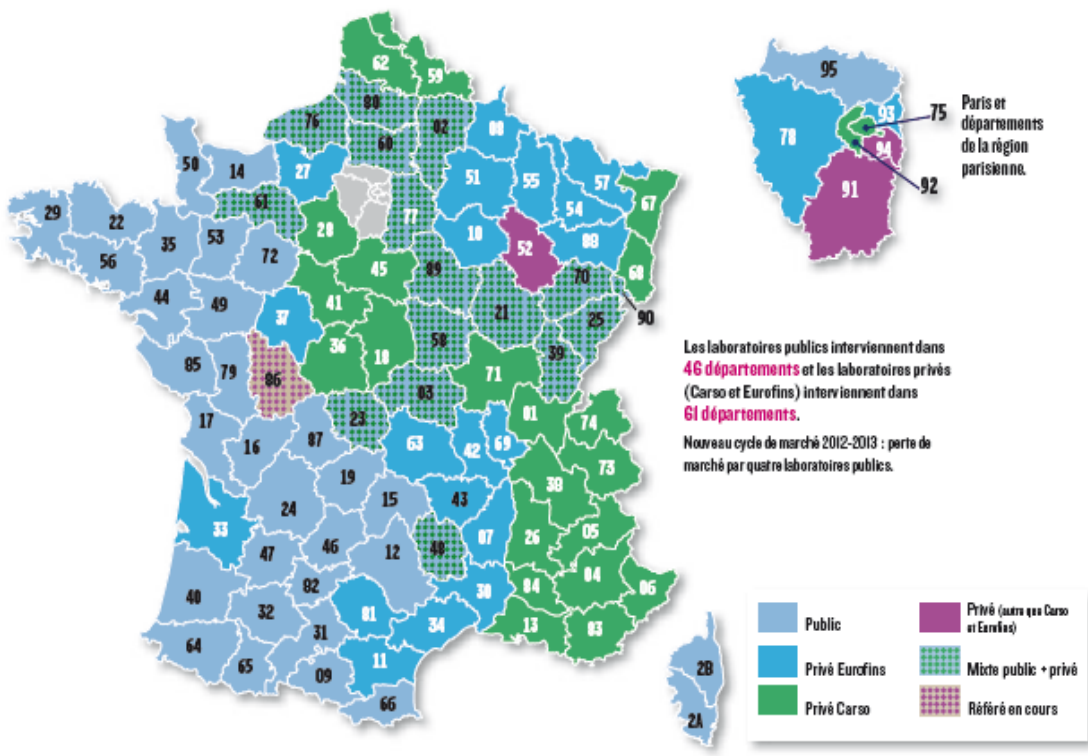
Mis en concurrence avec le privé, les labos publics ont perdu en quelques années la plupart des appels d'offres.

Certains pesticides

« disparaissent » quand les analyses ne sont plus confiées à un labo public.

Répartition des laboratoires publics et privés

Situation au 13 mai 2013*



* SIBRE. Assemblée des directeurs et des cadres des laboratoires publics agréés pour les analyses de eau (Adiaq).

« Il faut revenir à une analyse publique de l'eau »

Jean-Luc Touly dénonce des examens insuffisants, inégaux selon les régions, aux résultats opaques. Selon lui, le secteur privé privilégie les contrôles de paramètres qui rapportent le plus, pas forcément liés à l'intérêt général.

Spécialiste de la gestion de l'eau, Jean-Luc Touly fait partie des rares élus à s'inquiéter de l'emprise du secteur privé sur le contrôle de la qualité de l'eau.

Des groupes privés ont quasiment le monopole de l'analyse sanitaire de la qualité de l'eau potable en France. Quels sont les intérêts en jeu ?

Jean-Luc Touly : Le secteur privé a vu tout l'intérêt de ce marché des analyses de la qualité de l'eau, qui est rentable et stratégique. C'est pour cette raison que, les uns après

les autres, les laboratoires publics sont fermés ou perdent un certain nombre de contrôles, comme cela a été le cas du Crecep, le principal laboratoire municipal de contrôle de qualité des eaux de la Ville de Paris. La recherche publique étant peu financée, le privé s'intéresse aux contrôles de paramètres qui rapportent le plus, et qui ne sont pas forcément liés à l'intérêt général en matière de santé publique. Il y a plus d'un an, dans le cadre d'une enquête lancée sur la qualité des eaux par la Fondation Danielle-Mitterrand, nous avons



Jean-Luc Touly
Conseiller régional EELV en Ile-de-France, membre du comité de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du Comité national de l'eau.

pu constater des carences. L'étude de la qualité des eaux est extrêmement opaque et peu renseignée. Il y a une sorte de couvercle mis sur les analyses et les contrôles. La solution est donc de revenir à des laboratoires publics par département pour que l'on puisse savoir où on est du bon état écologique des eaux.

Commentez-vous la fiabilité des analyses de l'eau ?

Il faut se poser plusieurs questions.

Contrôle-t-on la qualité des eaux au niveau du robinet où

à la sortie des usines de production ? Entre la sortie des usines et les robinets, il y a plusieurs kilomètres de canalisations mal entretenues, qui datent pour la plupart de 250 ans alors que leur durée de vie théorique est de 80 ans.

Qu'est-ce qu'on vérifie ? Parmi les 60 paramètres, ceux liés au contrôle de résidus médicamenteux et à la présence d'aluminium, susceptibles d'être dangereux pour l'humain, sont absents. Est-ce qu'on contrôle de la même façon un village rural et une grande cité urbaine ? La réponse est non. Dans un village, on réalise un ou deux contrôles par an, en région parisienne, 650 000. Nous ne sommes pas égaux suivant le lieu d'habitation, ce qui pose un problème de santé publique.

Beaucoup répondront que nous avons la meilleure eau dans les régions publiques et dans les délégations de service public et qu'il n'y a pas de raison d'affoler les gens. Il faut cependant être très prudent, du fait que l'on applique des normes de potabilité différentes des normes de santé publique. Nous avons certes une eau potable, mais, en termes de santé, cette eau potable est souvent à la limite. C'est inquiétant, et cela profite aux multinationales de l'eau en bouteilles, avec les conséquences environnementales qu'on connaît. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'autre

produit de substitution qu'une eau du robinet de bonne qualité.

La qualité de l'eau potable est-elle en cause ?

L'amélioration de la qualité des eaux laisse à désirer. Fin 2011, Anne Le Strat [adjointe au maire de Paris chargée de l'eau], élue provisoirement présidente du comité de bassin de l'agence de l'eau Seine-Normandie, découvre que la redevance qui sert à lutter contre la pollution et à améliorer

la qualité des eaux n'a pas été payée

depuis 2008 par les industriels, en grande partie responsables, avec les agriculteurs, des pollutions de l'eau. Pendant trois ans, plus de 130 millions d'euros de redevance n'ont pas été versés ! Or, à la tête de cette agence de l'eau, qui s'occupe de la qualité des eaux par bassin ? Le président de Veolia jusqu'en 2011. Depuis fin 2011, un représentant du Medef chargé de l'environnement lui a succédé, avec pour principaux collaborateurs des représentants d'EDF, de Veolia et de Suez !

Par ailleurs, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, créé en 2007, n'a pas vraiment rempli sa mission en matière de données statistiques sur la qualité de l'eau. Cela a été confirmé par la Cour des comptes et la ministre de l'Écologie, Delphine Batho, qui a demandé un audit. Deux groupes de travail, présidés par deux parlementaires et avec l'appui du Comité national de l'eau, où l'on retrouve tous les acteurs du secteur, doivent contribuer cet été à l'évaluation de la politique de l'eau en France afin que notre pays, prétendument à la pointe dans ce domaine, respecte en 2015 la directive-cadre sur l'eau initiée en octobre 2000.

Propos recueillis par Thierry Brun

Soutenez Politis son indépendance et ses projets

Pour faire un don défiscalisé à Politis, rien de plus simple !

Rendez-vous page 12 de votre journal

ou directement en ligne sur Politis.fr

(via une plateforme sécurisée)

Onglet « Soutenir Politis » (en haut à droite de la page d'accueil)

<http://www.politis.fr/Faire-un-don-a-Politis,21816.html>

L'association Presse et pluralisme vous permet d'effectuer des dons à notre intention et de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant versé. Le reçu fiscal sera envoyé au moment de la déclaration annuelle des revenus.

Renouvelez le blog de Thierry Brun sur Politis.fr